



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

**ARRETE MUNICIPAL N° 04\_02\_2024\_020**  
**Abroge et remplace l'arrêté municipal n°04\_02\_2024\_017**  
**Stationnement Chemin du Gamond**

Le Maire,

**Vu** les articles R110-1 et suivant et l'article R 417-10 du code de la route,  
**Vu** les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police,  
**Vu** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police de circulation et de stationnement,  
**Vu** l'arrêté n°04\_02\_2024\_017 en date du 17 septembre 2024,

**Considérant** que l'arrêt et le stationnement des véhicules ne permettent pas l'accès des services de secours,

**Considérant** que l'arrêté et le stationnement ne permettent pas également l'accès des riverains à leurs propriétés,

**Considérant** que par conséquent et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le Chemin du Gamond.

**ARRETE**

**Article 1 :** L'arrêté municipal n°04\_02\_2024\_017 du 17 septembre 2024 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 2 :** A dater de ce jour, sur le Chemin du Gamond, l'arrêt et le stationnement sera interdit aux véhicules jusqu'à nouvel ordre.

**Article 3 :** Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de services, les véhicules de secours ou les véhicules autorisés expressément.

**Article 4 :** La mise en place des panneaux « stationnement interdit » sera effectuée par les services techniques de la commune.

**Article 5 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Le directeur général des services municipaux, le commandant de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente et la Police Municipale seront chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer la bonne exécution.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin  
Le 22 octobre 2024

Le Maire,



Dominique BONNET

